



NAMUR
CAPITALE



DOSSIER DE PRESSE

Namur : Inauguration de la place de la Station et du boulevard Ernest Mélot/N90

Vendredi 5 juillet

Redynamisation du nord de la Corbeille

Bonne nouvelle ! Les travaux d'aménagement de la place de la Station sont terminés. Au terme de ce vaste chantier ? Une zone piétonne considérablement agrandie devant la gare de Namur et au niveau des commerces.

Cette transformation redynamise d'ores et déjà le nord de la Corbeille et optimise la mobilité autour de la gare. Mieux encore : elle favorise les modes actifs et partagés, tout en interconnectant les réseaux environnants (personnes à pied, vélos, trains, bus, taxis, voitures).

Ce réaménagement constitue la première étape d'un chantier plus vaste encore : celui d'offrir un nouveau visage au centre-ville et de nouvelles expériences urbaines aux usagers et usagères !

Historique et coût du chantier

En mars 2023, le projet de réaménagement de la place de la Station a débuté, marquant le début de l'aménagement d'un **centre-ville plus apaisé, végétalisé et convivial**.

Ce projet est issu d'une concertation et d'un partenariat avec le SPW Mobilité et Infrastructures, la SOFICO, le TEC (OTW) et la SNCB.

Les travaux ont été financés à hauteur de 2.000.000 € par la SOFICO (transformation routière, aménagement de la traversée piétonne et verdurisation) et 2.450.000 € par la Ville de Namur (dont 80 % de subsides régionaux et européens).

Un espace repensé pour toutes et tous

La fin de la construction de la gare de Namur remonte à 1864, selon les plans de l'architecte A. P. J. Lambeau. La gare a principalement été réalisée en pierres blanches dans un style néo-classique, ce qui lui confère une valeur patrimoniale importante. Cela a motivé le recours à des **pavés en pierre naturelle**, respectant ainsi les origines de cet ensemble architectural. Les pavés en pierre ont été sciés, afin d'offrir une surface plane au revêtement final. Ce compromis a été trouvé à la fois pour conserver



POLITIQUE INTÉGRÉE
DE LA VILLE



le cachet de la gare, mais également pour assurer une bonne accessibilité de la place aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les places de « Kiss and Ride » côté gare sont accessibles pour le chargement/déchargement des PMR à proximité de l'ascenseur et des rampes d'accès au passage sous-terrain.

Du côté de la végétalisation du site, **de nombreuses plantations** ont été prévues sur la place. Outre les 47 arbres plantés en pleine terre (érables planes et champêtres, tilleuls à petites feuilles, ...), 200 m² de plantations en pleine terre (géranium) ont également été prévues. À cela s'ajoute 200 m² de gazon. Cette touche verte en plein cœur de ville confère à la place un petit air champêtre, bienvenu dans cet espace auparavant minéralisé.

Notons que les essences choisies sont particulièrement bien adaptées aux contraintes d'un environnement urbain et aux changements climatiques. Par ailleurs, elles présentent des qualités esthétiques et/ou écologiques intéressantes (mellifères). Les bacs de plantations contiennent des géraniums vivaces, également résistants, qui formeront de beaux massifs fleuris.

Les aménagements routiers ont été transformés pour assurer une meilleure cohabitation des différents usagers. Le boulevard Ernest Mélot/N90, a ainsi été aménagé en boulevard urbain offrant une meilleure lisibilité dans la répartition entre les différents modes de déplacement.

- Du pont de Louvain vers Omalius :
 - une bande dédiée aux bus, taxis et vélos ;
 - une bande dédiée aux voitures ;
 - un quai des bus.
- Dans l'autre sens, depuis Omalius vers le pont de Louvain :
 - une voie dédiée aux bus, taxis, vélos et véhicules de sécurité ;
 - un quai des bus.

Cette configuration routière est accessible depuis mars dernier.

1. Pour les bus

Concernant les bus, le 5 juillet marquait la concrétisation de la nouvelle organisation des lignes urbaines et extérieures à Namur. Il marque aussi la mise au jour des toutes nouvelles infrastructures, dont la conception a été imaginée pour offrir aux usagers TEC une expérience fluide et agréable tout au long de leur voyage. Ainsi, 20 abribus (10 abribus doubles) sont implantés et peuvent accueillir à la fois des bus simples ou articulés. Au total, 10 écrans d'information sont disposés, permettant aux navetteurs de vérifier les prochains départs associés à un quai. En complément, deux écrans « grand format » proposent un récapitulatif de tous les prochains départs, tous quais confondus. Aussi, une borne interactive offre la possibilité de vérifier un horaire complet ou planifier son voyage. Enfin, notons la présence de 3 SELF, permettant l'achat et le chargement de titres de transport sur carte

MOBIB. Les autres services sont accessibles via les ESPACES TEC situés boulevard Mélot et au niveau de la gare des bus.

Véritable porte d'entrée de la Capitale wallonne, la place de la Station, désormais moins routière, devient un véritable pôle intermodal, offrant une connexion fluide entre bus, trains, vélos et piétons. La circulation des bus au niveau de l'esplanade est par ailleurs plus lisible, avec un sens « vers Jambes » et un autre sens « vers Salzinnes ». Plus globalement, les usagers TEC auront la possibilité d'emprunter les lignes urbaines, au départ des quais A, B, C, D et E. Les lignes extérieures prennent toujours leur départ depuis la gare des bus, au-dessus de la gare train. La ligne 65 rejoint quant à elle les lignes urbaines au niveau de la place de la Station.

Ces améliorations témoignent de l'engagement du TEC à offrir un service de transport public de qualité, durable et répondant aux attentes des usagers. L'intermodalité et l'optimisation des infrastructures sont des étapes cruciales vers une mobilité plus fluide et plus écologique à Namur.

Plus d'infos sur le projet TEC : www.letec.be

Pour vérifier son quai de départ : www.trouvermonarret.be

2. Pour les taxis

L'espace dédié aux taxis a été repensé pour offrir au total 36 emplacements proches, voire très proches des deux sorties de la gare (nord et sud).

Deux places de parking se trouvent directement en face de la sortie principale de la gare, place de la Station.

Pourquoi seulement deux ? Parce que d'autres taxis (8 emplacements) attendent leur tour sur le boulevard Ernest Mélot.

Grâce à un système de feu placé aux emplacements, les taxis reçoivent le signal de s'avancer devant la gare quand une place se libère.

Deux emplacements sont prévus également dans le « Kiss and Ride » à droite de la gare et 10 autres places complètent le dispositif sur le long du boulevard de Chiny.

Enfin, au nord de la gare, 12 emplacements sont disponibles.

3. Pour les personnes à pied

Les piétons et piétonnes représentent le public-cible prioritaire sur l'espace public. Une grande attention leur a donc été donnée en installant, notamment, un revêtement de plain-pied, de façades à façades, mettant fin aux bordures aux entrées des commerces. Pour une circulation plus fluide :



La surface de trottoir est passée de 3.000 m² à 6.100 m², doublant de ce fait l'espace public disponible pour les déplacements des usagères et usagers faibles !

La convivialité et le confort du lieu passent également par l'installation de 17 nouveaux bancs, là où l'ancienne place n'en comptait... aucun ! Cela permettra, aux personnes plus âgées et aux familles notamment, de patienter au grand air en attendant leur bus ou leur train.

La traversée piétonne pour rejoindre le centre-ville se fait d'une seule traite (contrairement à l'ancienne place dont le double passage pour piétons freinait la traversée). Les feux de signalisation ont également été modernisés.

4. Stationnements et voies vertes pour les vélos

Les plans initiaux de la Voie Verte Urbaine (entre les gares de Namur et de Jambes en site propre pour les cyclistes) prévoyaient un passage des cyclistes sur la « Voirie pompier » située entre le bâtiment des voyageurs de la gare et le quai n°1, propriété de la SNCB. Pour diverses raisons, notamment de sécurité, cette solution n'a pas pu être retenue.

La Commune, en accord avec la SNCB, a souhaité faire du parvis de la gare de Namur un nœud intermodal qui soit également une zone apaisée où chaque usager trouve sa place et réalise son parcours en tenant compte des autres.

Le parvis de la gare a donc été aménagé en zone piétonne sur base de ce concept. Cette zone piétonne permet aux vélos et aux trottinettes de pouvoir y circuler pour autant que le nombre de personnes à pied le permette. Dans le cas contraire, les usagers et usagères des vélos et trottinettes doivent mettre pied à terre.

Les cyclistes arrivant sur le parvis auront le choix de s'engager dans la zone piétonne pour stationner leur vélo, la traverser, ou de rejoindre la voirie où les bandes bus sont autorisées à la circulation des cycles.

=> Prochainement, la SNCB mettra à disposition le stationnement sécurisé (35 places) installé à hauteur de l'aile ouest de la gare (Aile Chiny). Du stationnement sous auvent (52 places) est également disponible à cet endroit.

=> Du stationnement vélo (arceaux) est réparti tout autour de la gare, près du C&A (22 arceaux) et au boulevard du Nord (47 arceaux). Au total, ce sont donc 138 places qui sont actuellement disponibles.

=> Une vingtaine d'arceaux seront bientôt implantés sur la place de la Station (côté sud) et au niveau du chalet. Ils pourront être complétés en fonction de la dynamique de vie qui apparaîtra sur cette place.



=> Du stationnement sécurisé installé et géré par la Ville accessible sur base d'un abonnement : 3 boxes collectifs de 5 places chacun au boulevard du Nord (parking de la prison) et 25 boxes individuels au parc Léopold. Pour tout contact : Gestion.stationnement@ville.namur.be - 081 24 65 11

=> Un local vélo sécurisé de 26 places dans le passage sous voies dont le gestionnaire est Pro Vélo. Pour tout contact : namur@provelo.org - 081 81 38 48.

=> Cette année, la SNCB mettra également à disposition du stationnement sécurisé (39 places) et du stationnement sous auvent (52 places) à hauteur de l'aile est de la gare (Aile Chiny).

Les escaliers d'accès au sous-terrain ont également été équipés de goulottes suffisamment larges pour augmenter le confort d'utilisation.

Deux fois plus de surface de terrasses !

L'agrandissement des zones de trottoir du côté des commerces a également permis de doubler les surfaces des terrasses actuellement autorisées, passant de 53 m² à 96 m². Des espaces restent encore disponibles sur demande. À cela s'ajoute également l'espace de terrasse du côté de la gare. La convivialité de la place de la Station y gagne sans aucun doute.

Enfin, les étalages extérieurs pour les commerces passent de 10 m² à 25 m² (granita, gaufres, fruits et légumes, etc.).

5. Les aménagements à venir

Cela n'aura échappé à personne, il reste encore quelques aménagements à finaliser sur la place de la Station :

- **Le réaménagement du sous-terrain de la gare**, propriété de la Ville de Namur, est un projet annexe à l'aménagement de la place de la Station. Il comprend l'installation de deux nouveaux escaliers pour l'accès entre la place et le sous-terrain. Le nouvel escalier du côté gare sera fonctionnel courant septembre et s'intégrera harmonieusement au nouvel espace. L'escalier situé du côté des commerces sera finalisé après les congés du bâtiment¹.
- **L'éclairage public** de la place sera installé par ORES fin août, courant septembre, le prestataire subit quelques retards dans la livraison du matériel. Des caméras de contrôle de l'espace public seront présentes au sommet des poteaux d'éclairage.

Les prochaines étapes de l'extension du piétonnier

¹ Les congés du bâtiment se tiennent du 13 juillet au 5 août.

Les aménagements des deux boucles de circulation, celle de la rue de Bruxelles et de celle de l'axe avenue Golenvaux, rue de la Tour et rue Émile Cuvelier, se poursuivent dans les temps avec la fin de la pose des impétrants avant les congés du bâtiment, soit avant le 13 juillet.

Les fouilles archéologiques, menées par l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) sur le site du futur parc des Dames Blanches, débuteront dans les semaines suivant les congés du bâtiment.

Les aménagements du parc, quant à eux, commenceront au printemps 2025.

Pour plus d'informations sur le projet d'extension du piétonnier :
www.pietonnier.namur.be

Contacts

Aménagements de la place de la Station et extension du piétonnier

Ville de Namur - Service Communication

Nicolas Nederlandt – 081/24.60.66 ou pietonnier@ville.namur.be

Li fiësse de la Station – du 5 au 6 juillet

Organisation : Namur CentreVille

<https://www.namurcentreville.be/nos-evenements/li-fiesse-de-la-place-de-la-station/>



Plan de mobilité de la place de la Station

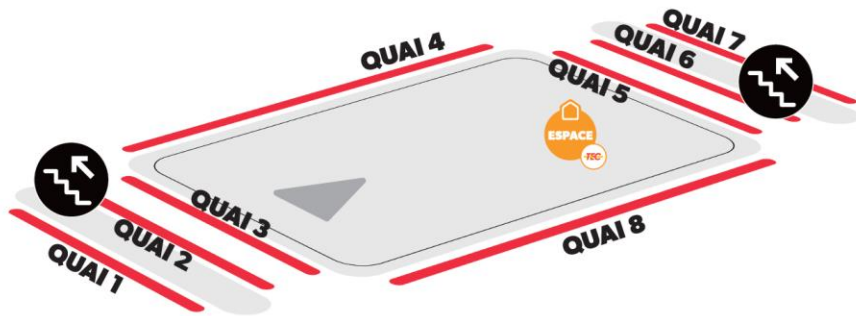


Sens de circulation

- Voitures
- BUS
- Vélos



LA GARE DE NAMUR



NIVEAU

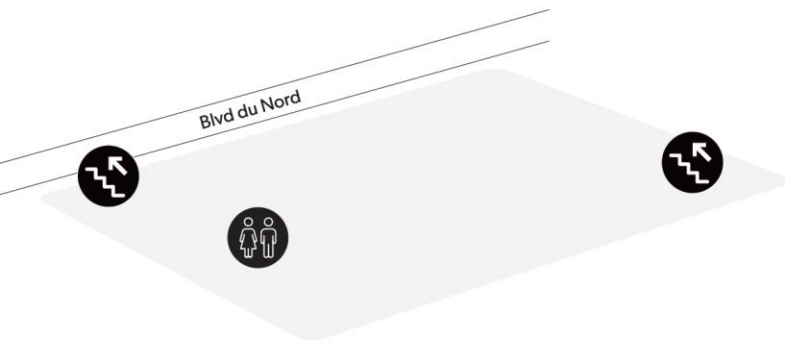
+2

TEC

GARE DES BUS (lignes extérieures)

- **Quai 1** 10, 21, 22, 28, 30, 34, 433.
- **Quai 2** 6b, 10, 21, 23b, 433, 721 (certains départs uniquement).
- **Quai 3** 6, 6b, 17, 23, 23b, 33, 64, 64b, 72.
- **Quai 4** E5, E78, E82, E84, E86.
- **Quai 5** 12, 40, 66, 821, 822.
- **Quai 6** 40, 42, 816, 821, 822 (certains départs uniquement).
- **Quai 7** 4, 41, 42, 816.
- **Quai 8** débarquements.

ESPACE TEC
ESPACE D'ATTENTE



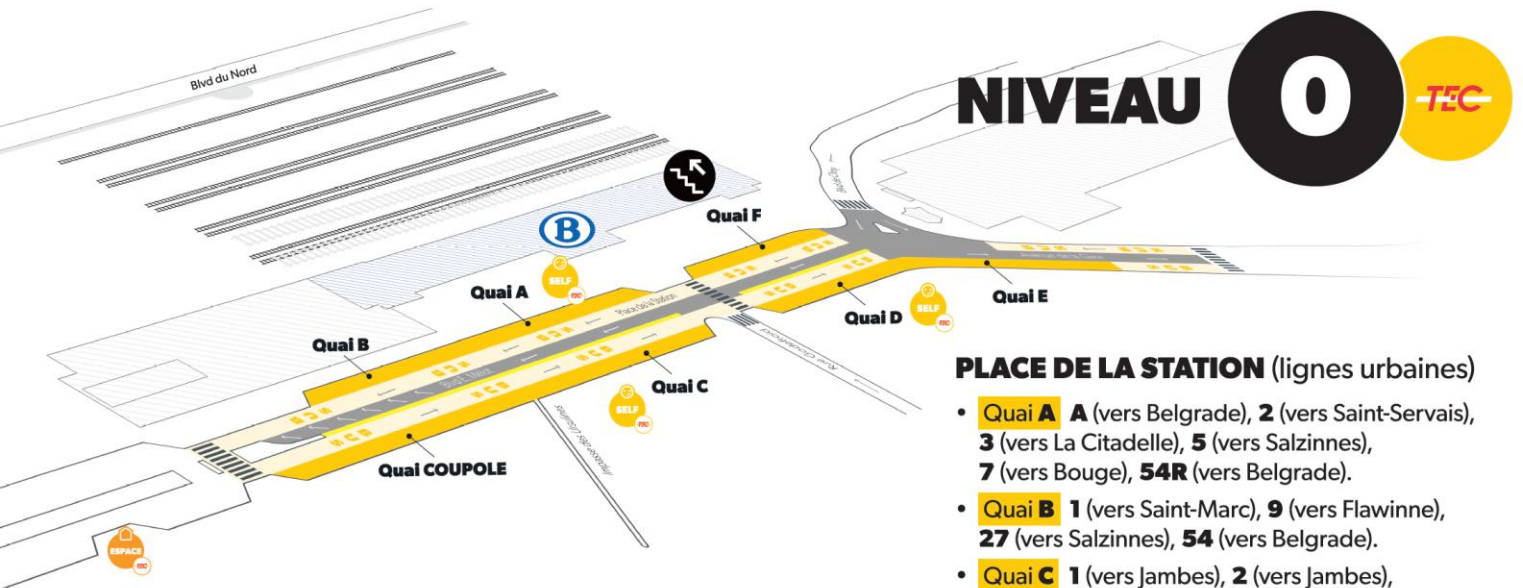
NIVEAU

+1

B

SNCB
Toilettes

Accès au Boulevard
du Nord



NIVEAU

0

TEC

PLACE DE LA STATION (lignes urbaines)

- **Quai A** A (vers Belgrade), 2 (vers Saint-Servais), 3 (vers La Citadelle), 5 (vers Salzinnes), 7 (vers Bouge), 54R (vers Belgrade).
- **Quai B** 1 (vers Saint-Marc), 9 (vers Flawinne), 27 (vers Salzinnes), 54 (vers Belgrade).
- **Quai C** 1 (vers Jambes), 2 (vers Jambes), 5 (vers Beez), 9 (vers Jambes), 27 (vers Champion).
- **Quai D** A (vers Jambes), 8R (vers Jambes).
- **Quai E** 3 (vers La Plante), 8R (vers Jambes), 24 (vers Daussoulx), 50 (vers Beez), 51 (vers P+R Saint-Nicolas), 65 (vers Jambes), 80 (vers Jambes), 89 (vers Naninne).
- **Quai F** débarquements.
- **Quai Coupole** débarquements.

LÉGENDE

- Espace TEC
- SELF
- Rails SNCB
- Escalier
- Toilettes
- Passage piéton

LETEC.BE
TROUVERMONARRET.BE

TEC